



APPRENTISSAGE
8 IDÉES TOUTES
FAITES À REVOIR



SALON RÉGIONAL
POUR EXCELLENCE
ARTISANALE



HOMMES METIERS

N°275
JUILLET 2015

MÉTIERS D'ART

LA NAISSANCE D'UNE 5^e BRANCHE



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Moselle



LOCATION LONGUE DURÉE AUTOMOBILE PROFESSIONNEL, SIMPLIFIEZ-VOUS L'AUTOMOBILE EN CHOISSANT UNE OFFRE COMPLÈTE ET MODULABLE

En déléguant la gérance de vos utilitaires à un professionnel, vous vous libérez de tout souci de gestion. **Bénéficiez d'un service clé en main et consacrez-vous pleinement à votre activité.**

www.bpalc.fr - 03 54 22 10 00

Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

Banque Populaire Car Lease est une offre de location longue durée automobile de Natisis Car Lease, dédiée aux clients de la Banque Populaire. Natisis Car Lease, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 520 000 euros - 977 150 309 RCS Toulouse. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, n° ORIAS 09 046 805. Siège social : 676, rue Max Planck - CS 17637 - 31676 Labège Cedex. Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 METZ - 356 601 571 RCS Metz - ORIAS N° 07 005 127 - © Rctd - Kurhan - Fotolia - Document à caractère publicitaire.

BANQUE & ASSURANCE

ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



ÉDITORIAL



Christian NOSAL
Président de la CMA 57

S'impliquer pour apprendre

[R]éforme du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, simplification et harmonisation des régimes de l'entreprise individuelle, réforme du Fisac, dispositif « Coût zéro » pour favoriser l'embauche d'apprentis, extension de la prime d'activités, nouveau statut d'artisan pour les fromagers et cuisiniers... Rarement l'artisanat aura fait l'objet de si nombreuses évolutions en si peu de temps. Ces changements sont nécessaires pour permettre à nos métiers de s'adapter et de poursuivre leur développement. Mais il est primordial aujourd'hui que les artisans en mesure de former des jeunes le fassent également et ne se laissent pas influencer par de navrantes et regrettables expériences. « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. » Cette phrase écrite par Benjamin Franklin a été reprise par notre Ministre de Tutelle le 3 juin dernier devant l'ensemble des Présidents des CMA de France. Je vous la restitue ici car elle définit parfaitement l'apprentissage. C'est une formation dans laquelle chacun s'engage, chacun s'implique, chacun se dépasse pour apprendre. Des mesures concrètes et significatives (lire notre dossier en page 14) existent et d'autres viennent d'être prises pour vous convaincre de franchir le pas. Saisissez cette opportunité qui vous est offerte en vous rapprochant dès que possible de la CMA de la Moselle. Ensemble, nous construisons votre avenir et celui des futures générations.

Sommaire

ACTUALITÉ

- 4 **GRANDS PRIX** de l'Artisanat 2015
- 5 **EXPOSEZ À LA FOIRE** internationale de Metz gratuitement
- 6 **BREVET DE MAÎTRISE**: et si vous développez vos connaissances ?
- 8 **AGENDA** du Président
- 9 **RAPPORT D'ACTIVITÉ** CMA 57
- 10 **RÉALISEZ VOS PROJETS** avec notre concours
- 11 **FAITES-VOUS CONNAÎTRE** des donneurs d'ordre
- 12 **ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT**: un artisan mosellan labellisé
- 13 **BOURSE** des métiers

DOSSIER



14 | APPRENTISSAGE : 8 IDÉES TOUTES FAITES À REVOIR

Ce dossier ouvre le débat et la réflexion sur l'apprentissage à travers huit idées, souvent émises par les employeurs, « battues en brèche » par nos conseillers.

MÉTIER

20 MÉTIERS D'ART : LA NAISSANCE D'UNE CINQUIÈME BRANCHE

« Petite révolution »,
« avancée historique »...
Le secteur des métiers ne dissimule pas sa joie pour accueillir la nouvelle. En votant, le 16 avril 2014, l'article 20, titre II, de la Loi artisanat, commerce et très petites entreprises, les sénateurs ont donné une existence officielle au secteur des métiers d'art.



EN RÉGION

- 24 « **ESSENCES ET MATIÈRES** » : un Salon régional pour l'excellence artisanale
- 25 **FEMME CRÉATRICE** d'entreprise de l'année
- 25 **NORME** sur les soins de beauté
- 25 **E-COMMERCE** : doper ses ventes pas à pas
- 26 **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**: ANI, simple... mais complexe !

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NUMÉROS D'H&M SUR WWW.CMA-MOSELLE.FR



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef: I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - D. SIMON - PE. PICHON. Édition déléguée: Édimitiers. Rédaction graphique: Pixel Image - Metz. Maquette: **TEMA** presse. Photo de couverture: ©CMA57 - Sculpture Atelier Ferber. Dépôt légal: N°1.042 - Juin 2015. ISSN: 0290-1633. Impression: Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal. Ce magazine contient un encart jeté « Apprentissage ».



10-31-1260 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org



Grands Prix de l'Artisanat 2015

LA PASSION DES ARTISANS RÉCOMPENSÉE

[L]es Grands Prix du Conseil Départemental (CD57) en faveur de l'Artisanat font partie de ces concours qui comptent en Moselle. Imaginez que cela fait en effet plus de 30 ans que les Présidents successifs de l'instance départementale et de la CMA 57 se relaient pour remettre les prix aux lauréats lors d'une cérémonie planifiée immuablement au mois de juin.

Ces récompenses ont donc acquis au fil des saisons une belle notoriété qui conduit de plus en plus d'entreprises artisanales de la Moselle à candidater.

Un comité de sélection, composé de représentants du CD 57, de la CMA 57, de la BPALC, de Moselle Développement et de la Direccte, s'est réuni en janvier dernier pour examiner tous les dossiers déposés. Après un examen attentif des

candidatures, ce comité a attribué quatre Grands Prix, une mention « Coup de cœur » et un Prix « Amicape » (cf. liste des lauréats ci-dessous).

Le 11 juin dernier, les entreprises ont alors été conviées à l'Hôtel du Département pour être mises à l'honneur. Le Président Patrick Weiten (CD 57) en a profité pour rappeler son attachement au secteur artisanal de la Moselle et au poids que celui-ci représente dans l'économie du territoire mosellan. Le Président Christian Nosal (CMA 57) s'est quant à lui félicité du partenariat établi depuis de longues années maintenant entre ses services et ceux du Conseil Départemental. Une collaboration qui se renforce d'ailleurs avec la montée en puissance du label « Produit Moselle Passion » destiné à valoriser le savoir-faire des artisans.



Six entreprises artisanales ont été récompensées au CD57.

31^E GRAND PRIX DE L'ARTISANAT : LES LAURÉATS 2015

I Transmission et maintien des savoir-faire

Chamagne Tresson Traiteur à Cuvry, dirigée par Éric Chamagne

I Innovation-créativité

ISMA SN (recherche et fabrication d'appareils pour la régulation et le traitement des eaux) à Forbach, dirigée par Christophe Lichtle

I Performance de l'entreprise

Cristal de Paris (taille et polissage d'objets en cristal) à Montbronn, dirigée par Gilles Ferstler

I Coup de cœur

Ionic Éco (produits de traitement de fluides) à Merten, dirigée par Yaëlle Tintinger

I Insertion

PFF Façades à Norroy-le-Veneur, dirigée par David Arslan

I Prix Amicape (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises)

Pâtisserie Kuntzmann à Moulins-lès-Metz, dirigée par Fernand Leichtnam

80^e FIM (25 septembre-5 octobre 2015)

EXPOSEZ À LA FOIRE INTERNATIONALE DE METZ GRATUITEMENT

Chaque année, la CMA 57 donne la possibilité à des artisans de présenter leurs savoir-faire sous le chapiteau « Village de l'Artisanat » situé au cœur de la Foire Internationale de Metz. Et vous ? Y avez-vous déjà songé ?

Ils sont tapissiers, décorateurs, fromagers, chocolatiers, créateurs de mode, photographes... et ont tous saisi l'opportunité offerte par la CMA 57 de venir montrer leur talent aux visiteurs de la FIM. Sur ces trois dernières années, ce ne sont pas moins de trente artisans qui se sont mis en scène au centre du chapiteau de 700 m² de la compagnie consulaire mosellane.

Une seule obligation pour eux : travailler l'espace d'une demi-journée sur les 20 m² mis à disposition. « *L'intérêt pour le public, comme pour le chef d'entreprise qui nous rejoint, est de présenter ce qu'il sait faire, explique Dominique Klein, Directeur Général de la CMA 57. Cela n'aurait pas de sens de les faire venir juste pour montrer un book, aussi beau soit-il, et distribuer des flyers ou cartes de visite.* »

En respectant cette consigne, la Foire Internationale de Metz peut alors devenir un formidable accélérateur de notoriété pour celles et



Contactez-nous pour exposer gratuitement à la FIM.

ceux qui s'en donnent la peine. Certains artisans ou apprentis l'ont bien compris et n'ont pas hésité à jouer cette partition. Souvenons-nous qu'il y a quelques années, la jeune Caroline Schmitt a ravi le public avec une démonstration de coiffure toute en élégance. Quelques mois plus tard, elle devenait Championne du Monde de Coiffure, avant de traverser la manche pour exercer ses talents du côté de Londres...



COUPON-RÉPONSE FIM 2015

(À RETOURNER AVANT LE 31 JUILLET 2015 À LA CMA 57 – SERVICE COMMUNICATION – 5 BOULEVARD DE LA DÉFENSE – CP 97803 – 57078 METZ CEDEX 3 OU PAR E-MAIL : COM@CM-MOSELLE.FR)

OUI, JE SOUHAITE EXPOSER GRATUITEMENT À LA 80^E FIM DANS « LE VILLAGE DE L'ARTISANAT »

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

SITE INTERNET/FACEBOOK :

Brevet de maîtrise

ET SI VOUS DÉVELOPPIEZ VOS CONNAISSANCES ?

Le développement de votre entreprise artisanale dépend de vos compétences et de celles de vos collaborateurs. Une raison suffisante pour penser aujourd'hui à acquérir un Brevet de maîtrise (BM).



En avril dernier, les titulaires du BM ont été mis à l'honneur.

[R]appelons pour commencer que le Brevet de maîtrise est un diplôme de niveau III (comme le BTS) délivré par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. En Moselle, la CMA 57 vous propose de saisir cette opportunité par le biais de la formation par alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) ou par la formation continue dans les métiers de :

- | Boulanger
- | Pâtissier-confiseur-glacier-traiteur
- | Esthétique-cosmétique
- | Coiffure
- | Installateur en équipements électriques
- | Boucher-charcutier-traiteur

En ce qui concerne les métiers de :

- | Peintre en bâtiment
- | Menuisier de bâtiment et d'agencement
- | Installateur de système de génie climatique
- | Installateur sanitaire
- | Couvreur-zingueur
- | Fleuriste
- | Carrossier-peintre en carrosserie
- | Réparateur gestionnaire en maintenance automobile

La CMA 57 peut valider les modules généraux par la formation continue en cours du soir. Le module professionnel peut, quant à lui, être obtenu soit par une démarche de VAE si le candidat a le profil requis, soit en étant orienté vers un partenaire de la CMA 57.

L'objectif est d'apporter, à vous ou à l'un de vos collaborateurs, des compétences nouvelles et reconnues. La détention d'un titre de niveau III ou la justification d'une expérience dans la profession est toutefois nécessaire pour pouvoir prétendre à l'acquisition de ce sésame apprécié par vos clients.

L'obtention du titre de « Maître artisan » qu'octroie le BM est en effet perçu comme un gage de qualité. Pouvoir le revendiquer sur vos supports de communication est un atout dans le développement de vos affaires. Pensez-y aujourd'hui pour pouvoir continuer à progresser et vous démarquer de vos concurrents.

Plus d'infos : CMA 57 - Martial Volsfelts -
Tél. : 03 87 39 31 40 / Lisely Huckel - Tél. : 03 87 39 31 21

NOUVELLE APPLICATION CMA 57.

NOS SERVICES A PORTEE DE MAINS !



Parce que s'informer
est essentiel...
découvrez notre toute nouvelle
application gratuite
pour tablette et smartphone et
profitez de nos messages flash
où que vous soyez !

Téléchargez dès maintenant l'application :



www.cma-moselle.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle

Agenda du Président

CMA de la Moselle, de Lorraine, de France et de la Grande Région

04.05 - METZ - Assemblée générale et conseil d'administration de la Socama Lorraine

04.05 - METZ - Assemblée générale du Centre de Ressources Régional de Lorraine

21.05 - METZ - Bureau de la CRMA de Lorraine

22.05 - SCHILTIGHEIM - Rencontre des Présidents et Secrétaires Généraux de la Grande Région ACAL

28.05 - PARIS - Jury National « Stars & Métiers 2015 »

02 ET 03.06 - PARIS - Assemblée Générale de l'APCMA

04.06 - METZ - Commission d'appel d'offres

10.06 - METZ - Comité directeur

11.06 - METZ - Bureau de la CRMA de Lorraine

17.06 - METZ - Séance plénière spécifique du CESE Lorraine

18.06 - WOIPPY - Assemblée générale de Mirabelle TV

19.06 - METZ - Assemblée Générale de l'ADOCESA

22.06 - METZ - Assemblée générale de la CRMA de Lorraine

23.06 - METZ - Commission Emploi-Formation du CESE Lorraine

23.06 - METZ - Audition par le groupe de travail « Insertion - Orientation - Emploi - Formation » au CESE Lorraine

24.06 - METZ - Réunion « Pacte Lorraine » au CESE Lorraine

25.06 - METZ - Commission d'appel d'offres

25.06 - METZ - Assemblée plénière

26.06 - METZ - Séance plénière du CESE Lorraine

30.06 - PARIS - Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Socama

09.07 - REIMS - Rencontre des Présidents et Secrétaires Généraux de la Grande Région ACAL

25.08 - METZ - Rencontre des Présidents et Secrétaires Généraux de la Grande Région ACAL

22.09 - ESCHAU - Rencontre des Présidents et Secrétaires Généraux de la Grande Région ACAL

Vie des associations et organisations professionnelles

06.05 - RHODES - Congrès départemental de la Fédération des boulangers

12.05 - METZ - Conseil d'administration de la FENARA

20.05 - THIONVILLE - Inauguration de la 20^e Fête du Pain

01.06 - METZ - Réunion de préparation de la FIM 2015

05.06 - METZ - Rencontre de M. Roche, nouveau Président de la Fédération du BTP de Moselle

22.06 - METZ - Conseil d'administration de l'UPA Lorraine

Économie

12.05 - METZ - Assemblée des Sociétaires du secteur

de Moselle Nord et Meurthe-et-Moselle de la BPALC

13.05 - VANDŒUVRE - Conseil consultatif de la BPALC

16.06 - METZ - Rencontre de M^{me} Schneider, Directrice de groupe BPALC

16.06 - LUXEMBOURG - Luxembourg Économie

02.03 - FORBACH - Signature du Contrat de Ville

03.07 - METZ - Signature du Contrat de Ville

07.09 - METZ - Cercle Charlemagne

15.09 - METZ - Signature d'une convention CIC-CMA

Formation

11.05 - METZ - Rencontre de M^{me} Rebelo-Sewastianow de l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz

18.05 - PARIS - Finale du 4^e concours national « Prix Goût et Santé des apprentis »

19.05 - METZ - Présentation de l'expérimentation du Service Militaire Volontaire

Réceptions, distinctions, manifestations diverses

02.04 - METZ - Inauguration des Espaces Conférences, Formation et Partenaires du Pôle des Métiers de Metz et Fête des Métiers

11.06 - METZ - Remise des Grands Prix de l'Artisanat 2015

17.06 - ESCH-SUR-ALZETTE - Cérémonie d'inauguration de la Maison de la Grande Région

Rapport d'activités CMA 57

DÉCOUVREZ LE BILAN 2014

[M]ême si le réseau des chambres consulaires est en profonde mutation ces dernières années, il n'en reste pas moins que la CMA 57 continue à s'engager de plus en plus dans les missions qui sont les siennes au service des artisans de la Moselle : valorisation et représentation du secteur, soutien à l'apprentissage, aide à la création et à la reprise, accompagnement et formation des artisans et de leurs collaborateurs...

Afin de faire preuve d'une totale transparence et de faire comprendre aux 18 000 entreprises artisanales du département les actions qui sont les siennes au quotidien, la CMA 57 vous propose de vous rendre sur son site Internet (ou son application mobile) pour découvrir son dernier rapport d'activités. En 16 pages, vous pourrez découvrir quelles ont été les actions entreprises en 2014. Un document qui vous permettra également de constater que les chantiers se mènent souvent désormais avec d'autres acteurs régionaux afin de répondre aux attentes gouvernementales de réduction des dépenses dans les administrations publiques.

Rapport d'activités 2014 de la CMA 57 en ligne au lien suivant : www.cma-moselle.fr



**Nous vous accompagnons
dans tout ce qui vous donne
envie d'avancer.**



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Est - 31 rue Jean Wengen Valentin 57000 Strasbourg - RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS - 07 026 287. Banque régie par les articles L513-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance consultable sous www.orias.fr. Contrats d'assurance souscrits auprès de AOM VIE SA et AOM IARD SA entreprises régies par le code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances.

cic.fr

Atelier de Transfert d'Innovation

RÉALISEZ VOS PROJETS AVEC NOTRE CONCOURS

Depuis de nombreuses années maintenant, la CMA 57 soutient le développement technologique et l'innovation dans les entreprises artisanales du département. Vous auriez tort de vous en priver...



[A]u quotidien, la CMA 57 conseille, accompagne et contribue à aider financièrement les projets de développement de vos entreprises. Une mission qui se renforce encore aujourd'hui avec l'Atelier de Transfert d'Innovation (ATI™) mis en place par le Conseil Régional de Lorraine afin de permettre l'accompagnement de projets réalisés par des compétences universitaires ou écoles.

MOBILISER L'EXPERTISE

Concrètement, la CMA 57 identifie votre projet et, avec l'appui des compétences d'Iseetech (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques), un partenariat est mis en place pour mobiliser l'expertise adéquate qui interviendra selon les entreprises et les projets en partie sur le site de l'entreprise. La durée de réalisation peut aller de six mois à un an.

Autour de la problématique de votre projet, l'ATI™ assemble :

I De votre côté :

- Un chef de projet, responsable des orientations à donner au projet.
- Les salariés engagés dans la démarche, apportant avec le chef de projet leurs expériences et savoir-faire.

I Du côté du réseau académique, toutes les compétences nécessaires au développement de votre projet, à savoir :

- Des managers d'ATI™, chefs de projet, enseignants-chercheurs chargés de piloter et d'accompagner le déroulement de l'atelier, d'apporter leur expertise et d'encadrer l'équipe d'étudiants travaillant sur votre projet.
- Une équipe d'étudiants, composée à partir de plusieurs composantes du réseau, apportant leurs compétences spécifiques et complémentaires.
- Des ressources de Recherche et Développement (RD) : laboratoires, personnels enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens des universités, unités de formation (écoles, facultés, IUT, lycées...), équipements des Centres de Ressources Technologiques, Plateformes Technologiques (PFT), Plateformes d'Innovation...

LE SOUTIEN DU CONSEIL RÉGIONAL

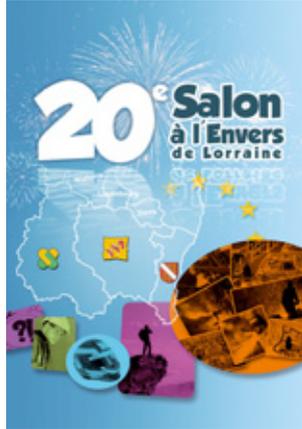
Les coûts externes de l'ATI™ sont plafonnés à 10 000 euros TTC et l'ensemble des coûts internes ne peut dépasser 14 000 euros TTC. Les frais de déplacement sont pour leur part limités à 1 500 euros TTC. Dans cette démarche, le Conseil Régional de Lorraine subventionne l'opération à hauteur de 45 % pour une petite entreprise (moins de 50 salariés) et à 35 % pour une moyenne entreprise (plus de 50 salariés).

Contact : Carole Chobaut, Conseillère Innovation, Commercial, International - Tél. : 03 87 39 31 68
cchobaut@cm-moselle.fr

19 novembre 2015

FAITES-VOUS CONNAÎTRE DES DONNEURS D'ORDRE

[P]our sa 20^e édition, la CMA 57 sera à nouveau partenaire du Salon à l'Envers de Lorraine organisée par l'association Entreprendre en Lorraine Nord (www.salonalenvers.org). Avec 185 exposants, dont 17 du Luxembourg, 1 de la Sarre et 15 de Belgique, ce rendez-vous a su prendre un nouvel ancrage sur l'Europe. Pas moins de 800 visiteurs ont participé l'an passé et on estime à 5 000 les contacts d'affaires réalisés en une seule journée. Pour les entreprises artisanales de la Moselle, il peut donc être très intéressant de partir à la rencontre des donneurs d'ordre présents sur place. Ce concept



original, consistant à mettre les acheteurs dans un stand plutôt que les vendeurs, est aujourd'hui plébiscité et doit permettre aux artisans de proposer leur savoir-faire à des entreprises soucieuses de nouer de nouveaux contacts. Cette 20^e édition sera enfin l'occasion de promouvoir des démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires, de dynamiser les filières d'excellence et d'avenir. Un créneau sur lequel de plus en plus d'entreprises artisanales de notre département se positionnent et excellent.

Contact : Annick Maurer - Tél. : 03 82 51 71 54
contact@salonalenvers.org

Chefs d'entreprises artisanales, conjoints collaborateurs ou associés et auxiliaires familiaux

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1 Formations diplômantes | 6 Aspects juridiques et réglementaires |
| 2 Informatique et bureautique | 7 Sécurité et prévention des risques |
| 3 Gestion comptable et financière | 8 Gestion environnementale |
| 4 Commercialisation | 9 Développement d'entreprise |
| 5 Ressources humaines | 10 Développement personnel |

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

- CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11
- CMA de la Moselle au 03 87 39 31 00
- CMA des Vosges au 03 29 69 55 55

Envoi de votre demande accompagnée du bordereau (téléchargeable sur www.crmalorraine.fr)
à CRMA de Lorraine - 2 rue Augustin Fresnel - WTC - 57082 METZ Cedex 3

Entreprise du Patrimoine Vivant

UN ARTISAN MOSELLAN LABELLISÉ



Installée depuis 1978 à Maizières-lès-Metz, l'entreprise familiale Bianchi est spécialisée dans l'horlogerie et la joaillerie. Un savoir-faire reconnu aujourd'hui au plus haut niveau de l'État avec l'attribution du label EPV.



Alexandre Bianchi perpétue un savoir-faire d'excellence.

[L]e label Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance délivrée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie afin de distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux d'excellence.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Depuis deux générations, la Maison Bianchi s'inscrit dans la sauvegarde du patrimoine puisqu'elle rénove notamment des horloges de monuments historiques, églises, cathédrales en assurant le nettoyage, la réparation, l'ajustement des engrainements et la finition qui doit être semblable à l'origine. L'entreprise témoigne d'un véritable savoir-faire familial dont la passion s'est transmise de père (Pierre) en fils (Alexandre), mais également par le transfert des compétences auprès d'apprentis-stagiaires. Sa notoriété, l'entreprise la doit aussi à l'attention et la fidélité de prestigieux clients. De grands collectionneurs du secteur de l'horlogerie, possédant des pièces de grande complexité et de grande valeur, font en effet appel au savoir-faire maiziérois pour réparer des pièces exceptionnelles: cartels sur console d'applique en marqueterie de cuivre et d'écailles, portiques

Époque Louis XVI, chronomètres marines avec cadran régulateur...

UNE CLIENTÈLE INTERNATIONALE

Avec de telles compétences et des créations luxueuses, l'entreprise a su rapidement se faire remarquer bien au-delà des frontières locales. Ses clients viennent à présent de partout en France, et de l'étranger (Luxembourg, Allemagne, Suisse, Belgique, Angleterre, Italie, Suède), pour faire restaurer des pièces de joaillerie exceptionnelles ou demander la conception de pièces uniques et intemporelles. L'entreprise crée par exemple des montres dites « squelettes ». La première phase d'étude du besoin est réalisée conjointement avec le client. À partir d'un croquis, l'entreprise réalise ensuite la taille, l'ajourage, le polissage, et l'épuration des composants mécaniques qui requièrent une haute technicité, patience et minutie. Avec l'attribution du label EPV, l'entreprise artisanale espère dorénavant pouvoir conquérir de nouveaux marchés en Asie ou au Moyen-Orient.

Plus d'infos sur les EPV : Carole Chobaut, Conseillère Innovation, Commercial, International - Tél. : 0387393168 - cchobaut@cm-moselle.fr

Bourse des métiers

UN OUTIL AU SERVICE DES ARTISANS. À chaque parution, votre magazine *Hommes & Métiers* vous propose des annonces d'entreprises artisanales mosellanes à reprendre. N'hésitez pas à les parcourir. Et puis, sachez que vous pouvez vous aussi figurer dans cette rubrique si vous envisagez de vendre votre entreprise. Pour ce faire, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.



Alimentation

150500023 - METZ - PÂTISSERIE CHOCOLATERIE - Cède affaire saine créée en 2010 et située sur une artère passante de Metz - Superficie: 180 m² - Magasin et laboratoire très bien équipés avec matériel en très bon état - CA: 210 K€ - Fort potentiel de développement de l'activité - Prix: 200 000 €.

150300014 - OTTANGE - BOULANGERIE PÂTISSERIE Vends fonds de commerce - Clientèle fidèle et trans-frontalière - Parking privatif - Emplacement très passant - Local: 160 m² (magasin + fournil + réserves) - Prix: 115 000 €.

Construction

150500021 - METZ - COUVERTURE ZINGUERIE Vends entreprise avec beau potentiel de développement - Progression constante au niveau des bilans - Clientèle fidèle et nombreuse de particuliers et professionnels - Matériel en bon état - Possibilité d'accompagnement sur 6 ou 12 mois.

Ornement, culture, loisirs

150200010 - METZ - FLEURISTE Vends fonds de commerce fleurs, cadeaux et décoration

de 60 m² situé en rue passante - Chambre climatique et parking - Clientèle à développer à partir d'un fichier clients constitué - Prix: 55 000 €.

150200006 - THIONVILLE - FLEURS CADEAUX

Cède cellule commerciale de 40 m² avec chambre froide - Bon positionnement dans un angle et face aux caisses dans un centre commercial - Bail de 10 ans - Loyer: 1 500 € - Valeur du fonds: 130 000 €.

Véhicules et transport

150100001 - L'HÔPITAL - CONTRÔLE TECHNIQUE - Vends fonds pour cause de changement d'activité - Surface: 150 m² - Loyer mensuel: 1 254 € - Affaire créée en 2010 - Possibilité d'acquiescer les murs - Valeur du fonds: 80 600 €.

Habitat et entretien domestique

150500024 - MONTIGNY-LES-METZ - REPASSAGE Vend fonds avec matériel en très bon état - Clientèle importante et fidèle - Stationnement à proximité - Activité à fort potentiel de développement - Loyer: 460 € - Prix: 25 000 €.

150500022 - VALLÉE DE L'ORNE - CORDONNERIE - Cède fonds artisanal de cordonnerie multiservice (clés, maroquinerie, gravures, tampons) - Matériel complet en bon état - Situé en centre-ville face à un parking - Clientèle fidèle (particuliers et collectivités) - Pas de salarié - Bonne rentabilité, à développer.

Soins à la personne

150500025 - METZ - COIFFURE ESTHÉTIQUE - Cède affaire de 140 m² comprenant 10 postes de coiffages, 2 cabines esthétiques + UV - Loyer: 850 € - Parking gratuit - Possibilité d'accompagnement - CA à développer.

150300013 - MONTIGNY-LÈS-METZ - COIFFURE - Vends local de 70 m² avec matériel en bon état (3 bacs à shampoing, 4 bancs de coiffage et 2 bancs de technique) - Stationnement proche et gratuit - Clientèle très fidèle - Accès pour personne à mobilité réduite prise en charge par la propriétaire - Prix: 23 000 €.

150300016 - SARREGUEMINES - FORBACH - COIFFURE EN SALON - Vends salon de coiffure avec 4 postes de travail - Surface: 70 m² - Loyer: 557 € - Clientèle fidèle.

Pour consulter et répondre aux annonces, rendez-vous sur www.bnoa.net
Contact CMA 57 : 0820 857 057 (prix d'un appel local) - E-mail : secretariat.sc@cm-moselle.fr



Dossier

Apprentissage

8 IDÉES TOUTES FAITES À REVOIR

À l'heure où le chômage touche 22 % des jeunes en France⁽¹⁾, l'artisanat et l'apprentissage représentent plus que jamais une opportunité pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Les artisans restent très investis pour donner sa chance à cette jeunesse qui ne réussit pas toujours du premier coup, qui a encore besoin d'apprendre le savoir-être en plus du savoir-faire, qui s'est souvent entendu dire « Tu ne pourras rien faire dans la vie » ou, au contraire, « Tu réussis bien dans les études générales, tu ne devrais pas aller en apprentissage... ». Et vous, quelle part prenez-vous dans ce défi à relever pour former plus de jeunes ? Pour ceux d'entre vous qui pensent actuellement que le jeu n'en vaut pas la chandelle, que c'est devenu trop difficile et ingrat de former des jeunes, que ce n'est pas possible dans la conjoncture actuelle, ce dossier d'Hommes & Métiers ouvre le débat et la réflexion à travers huit idées souvent émises par les employeurs, « battues en brèche » par nos conseillers.

1 | UN APPRENTI, ÇA COÛTE TROP CHER, CE N'EST PAS RENTABLE

FAUX. Grâce à la nouvelle aide forfaitaire de l'État, votre apprenti mineur ne vous coûtera quasiment rien la première année !

D'une manière générale, un apprenti bien formé peut être rapidement productif donc rentable. Un apprenti ne passe en moyenne que 12 semaines au CFA⁽²⁾, le reste du temps il est en entreprise et devient très rapidement efficace.

Il existe différentes aides pour l'apprentissage versées par la Région ou l'État ainsi que des crédits d'impôts (*lire en page 19*).

Enfin, devenir Maître d'apprentissage pour le patron ou un de ses salariés est une expérience enrichissante et vous formez des apprentis pour leur transmettre votre métier et leur donner leur chance.

JÉRÉMY⁽³⁾, APPRENTI BP CARROSSIER
MÉDAILLÉ AU CONCOURS DU
MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

« Ce sont eux qui m'ont tout appris,
sans eux je ne serais pas là. »



80 %

80 % des professionnels ayant embauché un apprenti sont **satisfaits et réembauchent** un autre apprenti à la fin du contrat.

Source : CCI France (2011)

65 %

65 % des apprentis ont **un emploi sept mois après** leur formation.

Source : note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Ministère de l'Éducation Nationale - mars 2014)

« LA QUALITÉ DE LA FORMATION EST TRÈS IMPORTANTE... POUR NOS MÉTIERS

Le fait de vouloir relancer l'apprentissage est plutôt une bonne nouvelle. En revanche, j'ai quelques réserves sur la façon de le faire. J'ai peur qu'il y ait des embauches par opportunisme sans trop se poser de question et qu'il y ait également une augmentation des résiliations de contrats d'apprentissage lorsqu'il faudra prendre en charge le salaire après une année de formation. Il me paraît normal que l'employeur participe un minimum. On passe d'une quasi-suppression des aides à une gratuité. Il y avait certainement des solutions intermédiaires et que va-t-il se passer lorsqu'on annoncera à nouveau la fin de la mesure ? On va encore une fois frustrer les employeurs. Et puis lorsque l'on forme un jeune, il faut maintenir leur motivation pendant toute la durée de la formation et également transmettre de véritables savoir-faire. La question de la qualité de la formation est très importante, pour les jeunes, pour les entreprises et pour nos métiers. Est-ce qu'on ne dévalorise pas une fois de plus l'apprentissage en procédant de la sorte ?



Sandrine Dasilva, gérante du salon de coiffure « Star internationale » à Bar-le-Duc.

à savoir...

COORDONNÉES DES SERVICES APPRENTISSAGE DE VOS CMA

I CMA Meurthe-et-Moselle :
 Corinne Thomas
 Tél. : 0383 95 60 47
 corinne-thomas@cm-nancy.fr
 Virginie Engel
 Tél. : 0383 95 60 70
 virginie-engel@cm-nancy.fr
 Sylvie Givert (Pays Haut)
 Tél. : 0383 95 60 64
 sylvie-givert@cm-nancy.fr

I CMA Meuse :
 Morgan Canet
 Tél. : 0329 79 36 10
 m.canet@cma-meuse.fr

I CMA Moselle :
 Tél. : 0387 39 31 00
 serviceclient@cm-moselle.fr

I CMA Vosges :
 Noëlle Houot
 Tél. : 0329 69 55 56
 n.houot@cma-vosges.fr



Dossier

2 | À QUOI BON S'INVESTIR ? LES APPRENTIS NE RESTENT PAS DANS L'ENTREPRISE...

VRAI PARFOIS. Mais cet investissement dans la formation, vous le faites également pour votre profession en général. Si vous n'en formez pas, il y aura rapidement un manque de main-d'œuvre et vous en serez pénalisé également... Former un apprenti c'est un engagement vers l'avenir. Dans quelques années, vous serez content de trouver des ouvriers formés et qualifiés sur le marché de l'emploi. Les meilleurs ouvriers que vous allez recruter ou vos futurs repreneurs d'entreprises sont passés par la voie de l'apprentissage.

**MÉGANE, APPRENTIE EN BAC PRO
COMMERCE À L'IMAGERIE D'ÉPINAL**
« J'apprends des choses ici, que
je n'aurais pas apprises ailleurs, cela
me fera une belle carte de visite. »

3 | LES MESURES DE SÉCURITÉ QUI S'APPLIQUENT AUX APPRENTIS MINEURS SONT TROP CONTRAIGNANTES

FAUX. Elles ont été très largement assouplies, fort heureusement. Votre apprenti sera soumis aux mêmes règles de sécurité que vos employés et nous pouvons vous aider à rédiger votre document unique de sécurité si besoin.

4 | JE NE PRENDS PAS D'APPRENTI CAR JE N'AI PAS DE PROJET D'EMBAUCHE ACTUELLEMENT.

FAUX. Vous n'êtes pas obligé d'embaucher votre apprenti à l'issue du contrat d'apprentissage et il peut très bien poursuivre son cursus dans une autre entreprise.

Un apprenti n'attend pas une promesse d'embauche mais une promesse de formation. Enfin comme au point 2, il faut former des apprentis pour assurer la pérennité du métier et le renouvellement des compétences dans la profession.

« EMBAUCHER DES APPRENTIS PLUS ÂGÉS EST TRÈS BÉNÉFIQUE !

En presque 40 ans de carrière, nous avons eu beaucoup de plaisir à accueillir des apprentis, à tel point que nous en avons six rien qu'en ce moment, que des très bons jeunes passionnés et impliqués avec qui nous formons une vraie famille (NDLR: l'entreprise compte 13 salariés en tout)! Souvent, ils sont ici depuis qu'ils ont 16 ans et enchaînent avec nous tous leurs diplômes, jusqu'au brevet de maîtrise. On les encourage aussi à participer à des concours. Nous sommes nous-mêmes des compétiteurs dans l'âme et nous sommes fiers de leurs parcours et d'afficher leurs exploits jusque dans la vitrine! Depuis quelques années, nous favorisons l'embauche d'apprentis plus âgés, qui ont plus de 20 ans. C'est le cas de Thimy, titulaire d'un bac ES, qui est arrivée chez nous à 24 ans, après plusieurs réorientations. Les jeunes adultes comme elle n'arrivent pas dans la voie de l'apprentissage en dilettante. Ils sont vraiment passionnés par le métier, très ponctuels et motivés. Ils ont aussi déjà une idée précise de ce qu'ils veulent faire dans la vie et se donnent donc les moyens de réussir. Comme Thimy qui voudrait se perfectionner après son CAP par le biais de stages (histoire de ne pas quitter le CFA trop tardivement puisqu'elle a « déjà » 26 ans) afin d'ouvrir un jour prochain une pâtisserie - salon de thé avec uniquement des produits maison. À leur âge, on peut leur laisser beaucoup de libertés et on leur fait totalement confiance. Bref, un système bien rodé!



*M. et M^{me} Cesse,
boulangers-
pâtisseries à
Montigny-les-Metz,
aux côtés de leur
apprentie Thimy.*



À la boulangerie Cesse, les apprentis sont des membres de l'équipe à part entière.

5 | JE PRÉFÈRE ACCUEILLIR DES STAGIAIRES CAR L'ENGAGEMENT EST MOINDRE.

FAUX. L'engagement financier est réduit mais votre investissement humain sera aussi important, pour un investissement du stagiaire moindre. Un stagiaire n'est pas un salarié d'entreprise, il sera moins présent dans votre entreprise, donc moins vite opérationnel.

Sur un stage de quelques mois, il n'aura pas le temps de s'intégrer aussi bien qu'un apprenti sur une année complète. Il n'aura pas de sentiment d'appartenance à l'entreprise contrairement à l'apprenti qui est considéré comme un salarié à part entière.

Avec un apprenti, vous êtes lié par un contrat de travail ce qui induit de part et d'autres des obligations et des devoirs. Ce n'est pas la même relation avec le jeune ni la même formation en entreprise. Si vous voulez juste « une

petite main » pour vous aider ponctuellement, un stagiaire peut suffire mais si vous voulez réellement former un jeune à votre métier et en faire un vrai professionnel cela doit passer par l'apprentissage.

6 | LES APPRENTIS D'AUJOURD'HUI NE RESPECTENT PAS LES RÈGLES DE SAVOIR-ÊTRE. ET ON A TOUT DE SUITE DES REMARQUES DE PARENTS...

CELA PEUT ÊTRE VRAI. Mais votre CMA peut vous aider. N'hésitez pas à vous faire accompagner par nos services dans votre recrutement afin que l'on vous trouve un jeune qui corresponde à vos attentes en termes de savoir-être, de personnalité et d'aptitudes. Les stages préalables de quelques jours permettent déjà de se faire une idée. Certaines prestations de recrutement sont payantes mais ça vaut le coup et vous gagnez en temps. Et assurez-vous aussi d'être sur le même discours que les parents dès le départ.

Plus généralement, les apprentis sont des jeunes méritants, souvent passionnés par leur métier. Certains d'entre eux n'étaient pas « brillants » dans un cursus scolaire classique et se révèlent lors de leur entrée en apprentissage. Ce sont des jeunes qui, salariés d'entreprise, ont le mérite de se lever tous les jours pour aller travailler. L'acquisition du savoir-être

JESSY, ANCIEN APPRENTI DANS LE BTP
« J'ai été apprenti six ans. Il y a un contact avec beaucoup de personnes, beaucoup d'intervenants, beaucoup de métiers et c'est ça qui enrichit notre parcours. »



Dossier

CYRIL, EN APPRENTISSAGE CHARPENTE

« J'aimais bien le bois et j'ai fait un cap par l'apprentissage chez un menuisier : il m'a donné envie de continuer. On a toujours à apprendre des anciens. L'apprentissage, c'est la meilleure façon d'entrer dans la vie active... »

est tout aussi importante que le savoir-faire et fait partie intégrante de leur formation tant en entreprise qu'au CFA. Le CFA est d'ailleurs là pour vous aider si vous rencontrez des difficultés et peut mettre en place des réunions de médiation si le problème est pris à temps.

7 | ILS N'APPRENNENT RIEN AU CFA. ET ILS ONT TOUJOURS COURS QUAND ON AURAIT BESOIN D'EUX DANS L'ENTREPRISE.

FAUX. Les référentiels sont rédigés en collaboration avec vos branches professionnelles. Le CFA enseigne les bases du métier mais seulement sur un quart du temps de travail, donc c'est à vous de faire le reste. L'enseignement du CFA est complémentaire de votre transmission du savoir en entreprise. La communication avec le CFA reste essentielle, ils peuvent être à votre écoute et aménager les emplois du temps dans certains cas. De plus, c'est un réel partenariat qu'il faut établir avec le CFA. L'entreprise dispose de 10 % du temps de contrat d'apprentissage pour garder l'apprenti en entreprise pendant les périodes de forte activité.

Plus généralement, la formation pratique au CFA représente une journée par mois, c'est en entreprise que l'apprenti apprend 95 % de son métier. Le CFA est là pour l'accompagner à l'obtention de son diplôme selon les exigences du référentiel. Les calendriers des CFA sont établis en fonction des périodes de fortes activités des entreprises, ces derniers sont validés par l'ensemble des organisations professionnelles avant leur application.

8 | NOUS SOUHAITONS FORMER DES APPRENTIS MAIS ON NOUS ENVOIE DES JEUNES NON MOTIVÉS OU QUI ONT DES DIFFICULTÉS À COMPRENDRE...

VRAI ET FAUX. Il ne faut pas généraliser : les jeunes ne sont pas tous comme ça... Vous restez les seuls décisionnaires du recrutement et vous pouvez mettre fin au contrat dans les deux premiers mois. Par ailleurs, les CMA peuvent évaluer les difficultés de compréhension grâce à des tests d'aptitudes intellectuelles et scolaires. Un jeune non motivé au début peut très rapidement se révéler s'il est bien orienté. Dans les CFA les équipes rencontrent chaque année des jeunes en échec scolaire qui choisissent ou subissent l'apprentissage et qui font des parcours exceptionnels. L'apprentissage est une voie de formation à part entière avec une pédagogie qui diffère d'un cursus traditionnel. N'oublions pas que lors de leur recrutement ce sont des jeunes de 15-16 ans avec la maturité qui va avec. Si vous souhaitez recruter des apprentis avec plus de maturité et d'expérience, il faudra se tourner vers des jeunes qui se forment à des niveaux IV ou plus. Par ailleurs, de nombreux bacheliers et universitaires se réorientent également et recherchent des entreprises pour préparer un CAP, avec une forte motivation et une grande rapidité de compréhension.

1. Trois ans après être sorti de formation, plus d'un jeune sur cinq (22 %) est au chômage : jamais ce taux n'avait été aussi haut en France (source : *Libération* - avril 2014).
2. Pour les CAP et Brevet Pro et 20 semaines pour les Bac Pro.
3. Toutes les citations sont extraites de 50 témoignages de jeunes Lorrains qui s'expriment librement pour une série de films sur l'apprentissage (www.cma-vosges.fr/Portals/22/accueil/visuel%20video%20internet.pdf).

ALEXIS, APPRENTI EN CUISINE

« Après la maçonnerie, j'ai fait de la cuisine, ça me plaisait davantage : mon maître d'apprentissage m'a fait confiance, et puis c'est parti. Il m'a tout montré ! »

à savoir...

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE FAIT L'OBJET D'AIDES FINANCIÈRES AFIN DE PERMETTRE SON DÉVELOPPEMENT ET INCITER LES ENTREPRISES À EMBAUCHER DES APPRENTIS.

LES AIDES DU CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

→ **1000 € par année de formation et par contrat d'apprentissage au titre du soutien à l'effort de formation.** Cette aide est versée à tous les employeurs d'apprentis lorrains de moins de 11 salariés.

→ **1000 € par contrat d'apprentissage concernant un apprenti supplémentaire** à destination des entreprises de moins de 250 salariés justifiant ne pas avoir embauché d'apprenti depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente ou avoir embauché un apprenti faisant augmenter le nombre de contrats en cours.

N.B. : Les deux aides se cumulent si l'employeur satisfait aux conditions de versement, critères et modalités sur le site du Conseil Régional de Lorraine.

www.lorraine.eu

LES AIDES DE L'ÉTAT

→ **Exonération des charges :**

■ Entreprises de moins de 11 salariés : l'État prend en charge la totalité des cotisations sociales patronales et salariales à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et maladies professionnelles.

■ Entreprises de 11 salariés et plus : l'exonération de cotisations porte sur la totalité :

- des parts patronales et salariales des cotisations d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse) ;
- de la part salariale des cotisations chômage et retraite complémentaire.

L'État prend en charge ces cotisations.

Renseignements Urssaf au 0820 39 58 80.

→ **Crédit d'impôt de 1 600 € :**

Les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 1 600 € par apprenti au titre de la première année d'apprentissage (2 200 € si l'apprenti est handicapé ou bénéficie d'un accompagnement personnalisé ou si l'apprenti est embauché par une entreprise labellisée « patrimoine vivant » ou si le contrat d'apprentissage fait suite à un contrat de volontariat pour l'insertion).

Renseignements auprès de votre Direction départementale des finances publiques.

→ **Prise en charge des salaires des apprentis mineurs :**

Suite aux récentes annonces faites par le Chef de l'État, l'État prendra en charge les salaires des apprentis mineurs au titre de la première année d'exécution du contrat d'apprentissage sur la base des salaires minimums prévus par le Code du travail.

Exemple :

Apprentie coiffeuse âgée de 16 ans

→ Salaire minimum légal prévu par la convention collective de la coiffure : 27 % du Smic soit 393,53 € par mois

→ Salaire minimum légal prévu par le Code du travail : 25 % du Smic soit 364,38 €

→ Différence : 393,53 € - 364,38 € = 29,15 € par mois à prendre en charge par l'entreprise.

Attention : Les modalités d'application de cette mesure ne sont pas encore connues à ce jour.



RECRUTEZ UN(E)
APPRENTI(E)

A PARTIR DE

0 €*

CONTACTEZ VOTRE CMA

* Les salaires versés à l'apprenti sont pris en charge par l'Etat la 1^{ère} année pour la partie réglementaire, la partie conventionnelle reste à la charge de l'employeur. L'aide « TPE jeunes apprentis » ne concerne que les jeunes de moins de 18 ans et les entreprises de moins de 10 salariés. Sous réserve des décrets d'application précisant les modalités de cette prise en charge.








« Intimité Daum »,
une œuvre de
Géraldine Duriaux.

Métier

Métiers d'art

LA NAISSANCE D'UNE CINQUIÈME BRANCHE

« Petite révolution », « avancée historique »..., le secteur des métiers ne dissimule pas sa joie pour accueillir la nouvelle. En votant, le 16 avril 2014, l'article 20, titre II, de la Loi artisanat, commerce et très petites entreprises, les sénateurs ont donné une existence officielle au secteur des métiers d'art.

[P]près de 38 000 entreprises et 59 000 professionnels en France (Sources : DCASPL et DGCIS) sont concernés par cette loi. Le secteur des métiers d'art fait donc son entrée officielle dans le répertoire des métiers et rejoint les quatre grandes familles qui composaient jusqu'à présent l'artisanat : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services.

Les enjeux de cette reconnaissance légale sont effectivement considérables. Elle consacre tout d'abord un secteur économique qui, bien évidemment, produit de la valeur ajoutée,



Le travail de lutherie
de Jordan Wencek.

mais surtout innove et influence les modes et tendances. Cette créativité et ces savoir-faire représentent également des perspectives nouvelles dans une économie toujours plus mondialisée. C'est seulement depuis quelques années que nous prenons la pleine mesure des capacités du secteur des métiers d'art à se positionner encore davantage sur les marchés de l'exportation. La « french touch » bénéficie d'une réelle notoriété à l'étranger. Cette loi tombe à pic. Elle offre justement les conditions essentielles pour dynamiser la compétitivité et développer le secteur des métiers d'art. D'après Serge Nicole, président des Ateliers d'art de France, « elle pose les fondements d'une politique adaptée aux spécificités de la filière ».

Elle correspond aussi à l'ouverture d'un débat sur les statuts. Artiste, profession libérale, artisan..., peu sont inscrits au répertoire des métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Pourquoi ne pas envisager un régime juridique particulier avec une fiscalité et une TVA unique ? Dans le même ordre d'idées peuvent se poser également les questions liées à la prévoyance retraite et à la formation.

QU'EST-CE QU'UN MÉTIER D'ART ?

Fruit d'une étroite collaboration entre l'UNMA, Ateliers d'Art de France et l'Assemblée Perma-



Sculpture en bois
de Denis Mellinger.

nente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, la loi est aussi une double reconnaissance des ministères de la Culture et de l'Artisanat. Elle arrête une définition qui entérine clairement la dimension de la création « artistique intrinsèque aux métiers d'art ». Cette notion permet assurément de les distinguer des autres activités de l'artisanat.

La liste des métiers d'art est établie conjointement par les deux ministères chargés de l'Artisanat et de la Culture.

« HISTOIRE D'UNE RECONNAISSANCE

Le terme « Métiers d'art » apparaît pour la première fois en 1896 sur le cartel du Hanap des Métiers d'art (coupe à vin) réalisé par l'orfèvre Lucien Falize. Il s'agit d'une commande passée par l'Union centrale des arts décoratifs, dont l'objectif est de promouvoir le beau dans l'utile. C'est une œuvre fondatrice d'autant que, sur le pourtour de cette remarquable pièce d'orfèvrerie, sont représentées quelques-unes des grandes familles de métiers qui structurent aujourd'hui la liste officielle des métiers d'art. Elle consacre la volonté de mettre en avant la prédominance de la dimension esthétique et des savoir-faire qui en découlent. C'est exactement ce que l'on retrouve dans la définition posée par la loi d'avril 2014. Les expositions universelles ont joué un rôle déterminant dans cette reconnaissance. Dès 1855, à Paris, la première Exposition universelle française valorise le travail et la production des manufactures d'art et des « métiers ». En 1867, 1878, et 1889, encore à Paris, les sections d'ouvriers de métiers travaillent aux côtés des artistes. Les dimensions travail et métier y sont ainsi valorisées.

C'est aussi l'époque de la naissance de différents courants artistiques, tels que les Arts and Craft ou encore l'Art nouveau avec notamment l'École de Nancy, qui favorisent un rapprochement entre les arts majeurs et les arts mineurs (métiers d'art). Comme les artistes, les artisans d'art commencent à signer leurs œuvres à la fin du XIX^e siècle. À titre d'exemple, toutes les réalisations d'Émile Gallé présentées aux expositions universelles de 1878, 1889, et 1900 sont signées.



Céline Depond,
chargée de
développement
économique-métiers
d'art à la CRMA
Midi-Pyrénées.

Métier

Sculpture de
Christine Ceccato.



Sculpture en bois
de Jean Bergeron.



« En apesanteur »,
œuvre de la céramiste
Corinne Mallegol.

DEUX SALONS D'ENVERGURE POUR L'EXCELLENCE ARTISANALE LORRAINE

I Salon international du patrimoine culturel au Louvre

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine réserve, chaque année en novembre, depuis cinq ans, un espace dédié aux entreprises de l'artisanat de Lorraine au Carrousel du Louvre à Paris pour le Salon international du patrimoine culturel. Grâce au soutien financier de différents partenaires, les tarifs y sont particulièrement avantageux. Ce Salon unique en Europe est un carrefour économique qui réunit un public connaisseur et passionné, professionnels, propriétaires de biens et prescripteurs.

Intitulé « Lorraine, terre de métiers d'art », l'espace bénéficie d'un engouement lié à la notoriété des savoir-faire lorrains dont l'excellence représente de réelles opportunités économiques.

I Essences et Matières, un Salon régional pour l'excellence artisanale

« Essences et Matières » est un nouveau Salon créé par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine en réponse à la demande des artisans d'art lorrains. D'envergure régionale, l'objectif est de montrer des réalisations et des professionnels d'exception dans un lieu emblématique (*lire en page 24*).

« BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT EN ADÉQUATION AVEC NOS BESOINS

Ce qui est important, c'est que nous soyons reconnus. Comme tous les artisans, nous possédons un savoir-faire technique et nous ajoutons une part créative et artistique à notre travail. Nos créations sont uniques et reflètent notre personnalité. Nous avons aussi besoin d'être rassemblés. Le fait d'être reconnus et identifiés dans le répertoire des métiers nous permettra certainement de bénéficier d'un accompagnement qui corresponde aux besoins d'une très petite entreprise. Les CMA pourront également cibler des formations spécifiques aux métiers d'art.



Patricia Braun,
encadreur d'art et
présidente du collectif
d'artisans d'art ArThi's.



LA COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
OBLIGATOIRE
POUR TOUS **LES SALARIÉS**



PARLONS-EN !
VOTRE CONSEILLER ACORIS MUTUELLES :

 **N°Cristal** 09 69 36 10 20
APPEL NON SURTAXE



Plus de 20 agences
en Lorraine et en Franche-Comté
www.acorismutuelles.fr

Partenaire

AG2R LA MONDIALE



ACORIS
mutuelles

L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

« *Essences et Matières* »

UN SALON RÉGIONAL POUR L'EXCELLENCE ARTISANALE

Il fallait assurément créer un Salon d'envergure régionale digne de la vivacité de l'héritage que nous confient les métiers d'art. Un concept de Salon innovant pour des professionnels d'exception et des réalisations de haute facture. Avec le salon « Essences et Matières », du 20 au 22 novembre à la Rotonde à Thaon-les-Vosges, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine apporte une réponse plurielle à l'attente du grand public et des artisans d'art.

[D]ifficile d'y voir clair lorsque, chaque week-end, fleurissent, aux quatre coins de la Lorraine, des manifestations toujours plus prometteuses se revendiquant des arts de l'artisanat. Le décodage est difficile pour un public partagé entre des produits de revente, des réalisations de passionnés de loisirs créatifs et de réelles œuvres de professionnels des métiers d'art.

En choisissant la Rotonde à Thaon-les-Vosges pour accueillir cette première édition d'un Salon dédié aux métiers d'art, la CRMA véhicule les symboles d'un bâtiment construit en forme de croix lorraine par un magnat du textile vosgien. Dans la pure tradition du paternalisme industriel, cette petite réplique du Châtelet était destinée à abriter le foyer social. Son architecture « art déco » offre un environnement de courbes et couleurs en parfaite résonance avec ses futurs locataires de l'artisanat d'art.

Le balcon aussi circulaire que rococo accueillera



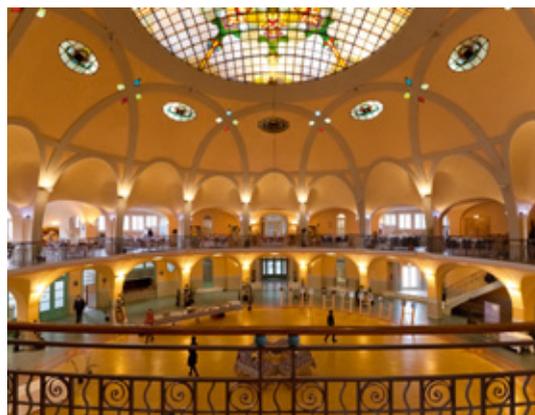
Une architecture « Art déco » en parfaite résonance avec les artisans des métiers d'art.

des pièces exceptionnelles venues des meilleurs ateliers d'art de Lorraine. Au rez-de-chaussée, une trentaine d'artisans d'art commercialiseront leurs réalisations dans des stands scénographiés audacieusement. Dans les ailes de l'édifice, les créateurs du textile s'exposeront sous l'égide de l'association « Autour du textile en Lorraine ». La Rotonde, sous ses airs de grand magasin, déroulera comme fil rouge le textile qui rime avec l'histoire et les perspectives de Thaon-les-Vosges.

Les conférences, les projections de films, les animations musicales, les créations artistiques, les performances, les démonstrations... et les dîners insolites rythmeront cette première édition soutenue par les quatre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementales.

Renseignements :

- I CMA Meurthe-et-Moselle :** Claire Zimmermann
Tél. : 03 83 95 60 49 - claire-zimmermann@cm-nancy.fr
- I CMA Meuse :** Pierre-Étienne Pichon - Tél. : 03 29 79 76 60
pe.pichon@cma-meuse.fr
- I CMA Moselle :** Carole Chobaut - Tél. : 03 87 39 31 68
cchobaut@cm-moselle.fr
- I CMA Vosges :** Isabelle Molin - Tél. : 03 29 69 63 69
i.molin@cma-vosges.fr



Le balcon circulaire accueillera des pièces uniques issues des meilleurs ateliers d'art lorrains.

FEMME CRÉATRICE D'ENTREPRISE DE L'ANNÉE

C'EST PEUT-ÊTRE VOUS ! La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine lance la 2^e édition régionale du Concours « Femme créatrice d'entreprise », ouverte à toute femme, dirigeante, gérante et majoritaire (détenant plus de 50 % des parts sociales au moment de la création et remise des prix), ayant créé ou repris une entreprise en Lorraine et ayant été accompagnée par sa CMA. Les entreprises candidates doivent avoir été immatriculées (avec activité) au jour de la candidature et créées entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014. Chaque lauréate départementale se verra offrir un week-end et la lauréate régionale obtiendra en plus un chèque de 2500 euros.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2015

Contact : Votre CMA ou la CRMA (Adeline Turquet - aturquet@crmalorraine.fr)



© FOTOLIA.COM-CONTRASTWERKSTATT

NORME SUR LES SOINS DE BEAUTÉ

BONNES PRATIQUES. Souhaitée et conçue par les professionnels de la beauté et du bien-être, la nouvelle norme XP X50-831-1 s'applique à tous les établissements où sont prodigués des soins. Elle définit les actes réalisables par une esthéticienne, les locaux adéquats et les exigences d'accueil, de qualité de service, d'information, de sécurité et d'hygiène. Les établissements disposent désormais d'un guide des bonnes pratiques élaboré sous l'égide de l'Afnor. Il permettra de lutter contre la concurrence déloyale en apportant un gage de sécurité et de qualité élevé à leur clientèle à laquelle ils garantiront ainsi un service professionnel et compétent.

Plus d'infos : www.afnor.org

E-COMMERCE : DOPER SES VENTES PAS À PAS

PUBLICATION. Internet reste trop souvent une sphère mystérieuse avec des rouages obscurs. Pourtant, il est urgent que les petites entreprises apprennent à utiliser ce vecteur commercial et de communication qui les aidera à consolider leur clientèle et à recruter de nouveaux clients, gages de leur pérennité. Pour vendre directement en ligne ou attirer des visiteurs dans son commerce physique, un site Internet bien conçu est une première étape essentielle. Ce livre d'Émilie Courts vous permettra d'adopter la stratégie de référencement adaptée pour améliorer votre visibilité et générer du trafic, la finalité étant d'impulser à votre chiffre d'affaires une courbe ascendante. L'étape suivante consistera à mesurer l'efficacité du travail accompli pour corriger, adapter et améliorer votre offre sur le Web.

E-marketing & e-commerce, doper ses ventes pas à pas, Émilie Courts, 15,50 €, 160 pages, Éd. Vuibert Pratique

ERRATUM. M. Julien Pierrat, qui avait eu la gentillesse de témoigner dans notre numéro spécial d'avril dernier, n'est pas chargé de mission environnement mais Directeur de la Scab Vosges. Nous lui présentons toutes nos excuses pour cette regrettable erreur.

Complémentaire santé ANI, SIMPLE... MAIS COMPLEXE !

*Toute entreprise
du privé devra mettre
en place un dispositif de
complémentaire santé
dit à caractère obligatoire
au plus tard pour
le 1^{er} janvier 2016.*

[D]errière cette apparente simplicité se dissimule en réalité un ensemble complexe qu'il s'avère parfois bien difficile de maîtriser. Pourtant, les enjeux sont conséquents. En effet, au-delà de répondre aux obligations de la loi, un contrat santé obligatoire ouvre droit à des avantages fiscaux et surtout sociaux dont pourra bénéficier notamment l'entreprise. La généralisation de la complémentaire santé engendra inévitablement, et par voie de conséquence, une généralisation des contrôles Urssaf. Gare donc aux risques de redressements ! Acoris vous livre ses conseils.

LES POINTS DE VIGILANCE

Le mode de mise en place

Un contrat collectif obligatoire peut être mis en place :

- par accord d'entreprise,
- par référendum,
- par Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE). La DUE sera le plus communément utilisée. Cette mise en place devra s'accompagner d'un processus d'information à l'intention des salariés et le chef d'entreprise devra être en mesure de justifier aux services de l'Urssaf, la réalité de cette information.

Le contenu de la décision unilatérale

La décision unilatérale devra respecter un ensemble de critères strictement encadrés :

- L'ensemble du personnel devra avoir été sollicité,
- Si plusieurs contrats coexistent dans l'entreprise, les collègues mis en place devront impérativement reposer sur des critères objectifs. Certains critères sont interdits.
- Des dérogations à l'inscription dans le contrat obligatoire sont possibles et limitativement listées. Le chef d'entreprise pourra donc être amené à devoir justifier les cas des salariés qui ne sont pas inscrits dans le contrat.

La couverture santé

La complémentaire santé mise en place devra respecter un panier de soins minimum, lui aussi encadré par la loi. Elle devra être responsable

et solidaire selon les nouveaux critères entrés en vigueur le 1^{er} avril 2015. Le chef d'entreprise pourra opter pour une garantie supérieure au panier minimum.

Cotisation

L'obligation du chef d'entreprise est de financer 50 % de la cotisation de la garantie retenue.

NOTRE CONSEIL

Face aux risques encourus, le chef d'entreprise ne doit pas hésiter à rechercher l'appui de spécialistes qui le conseilleront utilement sur l'ensemble de ces nouvelles obligations et des dispositifs qui les accompagnent.

Plus d'infos : pour obtenir notre « Guide en huit questions », contactez Sylvie Rémy - Tél. : 03 29 30 44 44 sylvie.remy@acorismutuelles.fr



SANTÉ ET PRÉVOYANCE COLLECTIVES



J'AI UN VRAI
PARTENAIRE
AVEC MOI.



Solutions Santé et Prévoyance collectives
à retrouver sur groupama-pro.fr



Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat - www.groupama.fr

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Les produits d'assurance vie sont ceux de Groupama Gan Vie, SA au capital de 1 371 100 605 ; siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris ; 340 427 616 RCS Paris.

Groupama Grand Est - Entreprise régie par le Code des Assurances - 101 route de Hausbergen - CS 30014 Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex - Tél. +33 (0)3 88 188 188 - Fax +33 (0)3 88 62 32 61. Crédit photos : Shutterstock - Document et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques - 05 /2015 Being - Mai 2015.

**MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

POUR VOUS LES



MAAF PRO est à vos côtés
pour vous **conseiller**, vous **accompagner**,
dans vos **activités professionnelles**
et votre **vie personnelle**.

Prenez dès maintenant rendez-vous

 **N° Vert 30 15**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h

